

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 27 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX, Jocelyn GILLET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Marcel COTTIN, Sarah TENDRON pouvoir à Driss SAÏD, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine NOBLET

DÉLIBÉRATION : 2026-019

OBJET : QUARTIER BOURG - MARAIS DE LA PELOUSIÈRE – ÉCHANGE FONCIER DES PARCELLES DE N ° 626 ET DE N ° 624

DÉLIBÉRATION : 2026-019  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG - MARAIS DE LA PELOUSIÈRE – ÉCHANGE FONCIER DES PARCELLES DE N ° 626 ET DE N ° 624

**RAPPORTEUR : Jérôme SULIM**

La Ville travaille depuis le début de ce mandat à la valorisation des paysages et de la biodiversité des marais de la Pelousière en renforçant le maillage piétonnier pour proposer des boucles de promenades allant des pré-marais aux rives de Loire, en passant par le site de Tougas.

Pour mener à bien ce projet plusieurs itinéraires sont à l'étude, dont certains nécessitent l'acquisition de foncier par la Ville. Dans ce cadre, la Ville a rencontré les propriétaires de la parcelle DE n ° 626 située à la Robertière.

Les négociations ont abouti à un accord pour un échange foncier entre la Ville et les propriétaires. La Ville acquerra la parcelle DE n ° 626 pour une surface de 197 m<sup>2</sup> et cédera, en échange, la parcelle DE n ° 624 pour une surface de 197 m<sup>2</sup>.

L'échange foncier se fera à titre gratuit et les frais de notaire seront pris en charge par la ville de Saint-Herblain.

Le service du Domaine a été régulièrement consulté.

Il convient ainsi de délibérer pour acter l'échange de ces parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'échange, à titre gratuit, entre la parcelle communale cadastrée DE n ° 624 d'une surface de 197 m<sup>2</sup> et la parcelle DE n ° 626 d'une surface de 197 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame MORICE Jean et Patricia ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 02/02/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Christine NOBLET

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : le 5 février 2026

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : le 5 février 2026

## ANNEXE à la délibération

